

Châteauguay



AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2233-25

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 17 mars 2025, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement d'emprunt E-2233-25 d'un montant de 6 000 000 \$ visant l'acquisition de terrains et de servitudes, sur l'ensemble du territoire, à la valeur, sur 20 ans.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 7 avril 2025 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 2 mai 2025.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 6 mai 2025.

Le greffier,

George Dolhan, notaire

Châteauguay



**CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC D'APPROBATION ET
D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2233-25**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 6 mai 2025, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt E-2233-25 d'un montant de 6 000 000 \$ visant l'acquisition de terrains et de servitudes, sur l'ensemble du territoire, à la valeur, sur 20 ans, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 6 mai 2025, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 6 mai 2025.

Le greffier,

George Dolhan, notaire